

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1845.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la requête du sieur Jean-Baptiste Stein, cabaretier à Mons.*

---

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Reuland (Prusse rhénane), le 28 janvier 1810, époque à laquelle cette commune faisait partie de l'empire français. Ayant perdu ses parents, il est venu habiter, fort jeune encore, la commune de Wilwerwiltz, dans le grand-duché de Luxembourg, et il y a demeuré chez une tante maternelle jusqu'en 1829, lorsqu'il a été incorporé, comme milicien, dans l'armée des Pays-Bas; aussitôt après les événements de 1830, il quitta cette armée pour se ranger sous les drapeaux de la Belgique; il parvint au grade de sergent, et il resta au service belge jusqu'en 1843, lorsqu'il obtint son congé.

Le sieur Stein a épousé une belge en 1837; il habite la ville de Mons où il a établi un débit de boissons. Sa conduite est à l'abri de reproches, et les autorités estiment que sa demande peut être accueillie.

*Le rapporteur,*  
**HENOT.**

*Le président,*  
**J. MAERTENS.**

---